

Réunion du 28 mars 2014

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour, à 18h 30min.

Présents : Gérard ARNOUITS. Olivier SAVARY. Denis LOROT. Luc NOLET. Bruno DI BLAS. Maurice BARBE. Xavier RATTE. Thierry CORBERON. Philippe SODOYER. Florence CHAMON. Danièle BROUIN. Lénia HOUEL. Damien GAUTHIER. Xavier DUCHET.

Absent excusé : F.TURCIN (pouvoir T.CORBERON).

Secrétaire de séance : D.GAUTHIER.

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général de l'Yonne, Maire, qui, après l'appel nominal, donne les résultats constatés aux procès-verbaux des élections, à savoir :

Date 1 ^{ère} élection	Nom - prénom	Nb. suffrages
1977	ARNOUITS Gérard	268
1989	NOLET Luc	282
1995	LOROT Denis	274
1995	SAVARY Olivier	270
2001	BARBE Maurice	282
2001	DI BLAS Bruno	265
2008	CORBERON Thierry	293
2008	TURCIN François	283
2008	RATTE Xavier	277
2008	SODOYER Philippe	272
2014	DUCHET Xavier	295
2014	GAUTHIER Damien	283
2014	BROUIN Danièle	279
2014	PHILIPPE ép.CHAMON Florence	279
2014	VALLEE ép. HOUEL Lénia	278

Les conseillers municipaux sont installés dans leur fonction et Gérard ARNOUITS, doyen d'âge, prend la présidence pour l'élection du maire.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.122.4, L.122.5 et L.122.8 du code des communes, a invité le conseil à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.122.4 du code des communes.

Il est fait appel de candidature. Gérard ARNOUITS étant candidat, il est passé au vote.

Chaque conseiller municipal remet, au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire, 1 bulletin blanc : 1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

Gérard ARNOUITS, quatorze voix, ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé maire** et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Il est décidé de procéder à l'élection des adjoints dans les mêmes formes et sous la présidence de Gérard ARNOUITS, élu maire.

Il est demandé aux conseillers le nombre d'adjoints qu'ils souhaitent élire, à savoir que pour le dernier mandat, ils étaient trois.

Il fait passer au vote pour le nombre d'adjoints. Les élus, à l'unanimité, décident d'élire quatre adjoints.

Election du premier adjoint

Premier tour de scrutin

Il est fait appel de candidature. Maurice BARBE étant candidat, il est passé au vote.

Chaque conseiller municipal remet, au maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, 1 bulletin blanc :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

Maurice BARBE, 13 voix, ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé adjoint** et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Premier tour de scrutin

Il est fait appel de candidature. Luc NOLET étant candidat, il est passé au vote.

Chaque conseiller municipal remet, au maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, 1 bulletin blanc :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Luc NOLET, 13 voix. Philippe SODOYER 1 voix.

Luc NOLET, 13 voix, ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé adjoint** et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Premier tour de scrutin

Il est fait appel de candidature. Olivier SAVARY étant candidat, il est passé au vote.

Chaque conseiller municipal remet, au maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, 1 bulletin blanc :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

Olivier SAVARY, 13 voix, ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé adjoint** et a été immédiatement installé.

Election du quatrième adjoint

Premier tour de scrutin

Il est fait appel de candidature. Philippe SODOYER étant candidat, il est passé au vote. Chaque conseiller municipal remet, au maire, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire, 1 bulletin blanc :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Philippe SODOYER, 14 voix, ayant obtenu la majorité absolue, **a été proclamé adjoint** et a été immédiatement installé.

Gérard ARNOUTS remercie tous les élus d'avoir respecté leurs engagements.

INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

Les élus, après en avoir délibéré, décident d'allouer :

- au maire l'indemnité, au taux maximal autorisé, soit 31% de l'indice 1015 (article L 2123-23 du CGCT).
- aux adjoints, l'indemnité, au taux maximal autorisé, soit 8,25% de l'indice 1015 (article L 2123-24 du CGCT).

Séance levée à 19h 37mn.